

b. Le montant des prêts à consentir et le montant d'or à verser pour le règlement de l'excédent ou du déficit comptable se rapportant à une période comptable sont calculés, compte tenu, le cas échéant, des prêts consentis ainsi que de l'or versé précédemment, de façon que le montant net des crédits consentis et les montants nets d'or versé soient égaux, au terme des opérations relatives à la période comptable considérée, aux montants déterminés conformément au Tableau IV ci-après pour le règlement de la Partie Contractante en cause.

(b) The amounts of credit to be granted and of gold to be paid for the settlement of an accounting surplus or deficit for an accounting period shall be those necessary to bring the net amount of credit granted and the net amount of gold paid at the conclusion of the operations relating to that accounting period to the amounts determined in accordance with Table IV for the settlement of the cumulative accounting surplus or deficit of the Contracting Party concerned, after taking account of the credit, if any, previously granted and of the gold, if any, previously paid.

TABLEAU IV

## PRÊTS ET VERSEMENTS D'OR

TABLE IV

## CREDITS AND GOLD PAYMENTS

Montant de l'excédent ou du déficit comptable cumulé exprimé en pourcentage du quota.  Amount of Cumulative Accounting Surplus or Deficit expressed as a Percentage of the Quota.	Règlement du déficit comptable cumulé Settlement of the Cumulative Accounting Deficit.		Règlement de l'excédent comptable cumulé. Settlement of the Cumulative Accounting Surplus.	
	Proportion réglée par des prêts de l'Union  Proportion to be settled by Credit granted by the Union.	Proportion réglée par des verse- ments d'or à l'Union  Proportion to be settled by Gold Payments to the Union.	Proportion réglée par des prêts à l'Union.  Proportion to be settled by Credit granted to the Union.	Proportion réglée par des verse- ments d'or de l'Union  Proportion to be settled by Gold Payments by the Union.
Première tranche de 20 %.... First 20 %....	100 %	0	100 %	0
Deuxième tranche de 20 %.... Second 20 %....	80 %	20 %	50 %	50 %
Troisième tranche de 20 %.... Third 20 %....	60 %	40 %	50 %	50 %
Quatrième tranche de 20 %.... Fourth 20 %....	40 %	60 %	50 %	50 %
Cinquième tranche de 20 %.... Last 20 %....	20 %	80 %	50 %	50 %